



Conseil Communautaire

12ème séance

Maison Intercommunale des Services
Benfeld

3 novembre 2021 – 19h

Ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021
3. Communication des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 13 octobre 2021
4. Mise à jour des délégations du Conseil Communautaire au Bureau

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Conseil de Développement – Présentation du rapport d'activité 2021

3. RESSOURCES HUMAINES

1. Harmonisation du dispositif de prise en charge des frais de mission aux bénévoles des médiathèques et de la bibliothèque
2. RIFSEEP : création de nouvelles fonctions
3. Création/transformation/suppression de postes
4. Autorisation de mise en place du dispositif GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel)

4. COMMANDE PUBLIQUE - Demande d'autorisation de signer les marchés : Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour le nettoyage des locaux et des vitrages des bâtiments inter-communaux

ECONOMIE ET EMPLOI

5. RÉSEAU D'ENTREPRISES - Co-financement d'un poste pour le réseau d'entreprises AC:TIONS et autorisation de signature de la convention + désignation d'un élu au COPIL

CULTURE ET TOURISME

6. TOURISME - Renouvellement convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme du Grand Ried

7. COMMUNICATION - Rapports d'activités 2020 des structures déléguées

1. Relais d'Assistants Maternels
2. Multi-accueil à Boofzheim, Gerstheim et micro-crèche à Witternheim
3. Maison de l'Enfant et Micro-crèche à Erstein
4. Multi-accueil à Benfeld

8. PROGRAMME DE TRAVAUX - Bibliothèque à Rhinau

1. Adoption du programme
2. Autorisation de signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage

ooo0ooo

En sa qualité de Président, M. Stéphane SCHAAL ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il informe l'assemblée des élus excusés ainsi que des procurations parvenues :

M. Steve JECKO donne procuration à M. Éric KLETHI
 Mme Anny SUR RIEGEL donne procuration à M. Denis SCHULTZ
 Mme Brigitte NEITER est suppléée par M. Arnaud HUSSELSTEIN
 M. Vincent JAEGLI donne procuration à Mme Marianne HORNY-GONIER
 M. Jean Jacques KNOPF donne procuration à M. Jacky WOLFARTH
 Mme Florence SCHWARTZ donne procuration Mme Nathalie GARBACIAK
 Mme Valérie VALIAMÉ donne procuration à M. Rémy SCHENK
 M. Grégory GILGENMANN est suppléé par Mme Odile SCHMITT
 M. Cyril BAUMANN
 M. Raymond KLIPFEL
 Mme Isabelle MISME

soit 11 absences (titulaires) en début de séance dont

- 6 procurations
- 2 suppléances

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Point 1.1**FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Marc RUHLMANN, Directeur Général Adjoint de la Communauté de Communes, est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de la présente séance.

Point 1.2

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 29 septembre 2011

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le projet de procès-verbal de séance du 29 septembre 2021.

Point 1.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Communication des décisions adoptées par le Bureau lors de la séance du 13 octobre 2021 (délégations du Conseil Communautaire du 04/11/2020)

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions adoptées par le Bureau lors de la séance du 13 octobre 2021 sur le fondement des délégations données à cette instance par le Conseil Communautaire lors de la séance du 04/11/2020.

1. RESSOURCES HUMAINES

1. Adoption d'un avenant portant sur la prolongation de la mise à disposition d'un agent à la commune de Sand
2. Modification de DHS
3. Création d'un poste non-permanent de conseiller numérique et demande de subvention

2. ECONOMIE ET EMPLOI

1. ZAE - PAPE : Vente CCCE / KRAFTWERK France
 2. ZAE - PAPE : Vente CCCE / LDE ARTEMIS
 3. ZAE - PAN : Vente CCCE / Electricité Strasbourg Réseau
 4. ZAE - ZA Kaltau à Hindisheim - Validation de l'avant-projet et fixation du prix de cession
3. **CULTURE** – Demande de gratuité pour le déplacement des spectateurs se rendant aux représentations du Théâtre Alsacien à Strasbourg
 4. **VIE ASSOCIATIVE** – Attributions de subventions au titre des différents dispositifs de soutien
 5. **STRUCTURES PÉRISCOLAIRES** - Adaptation du règlement intérieur et de la grille tarifaire

Point 1.4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES - Mise à jour des délégations du Conseil Communautaire au Bureau

Le Président rappelle que par délibération n°2020-081 du 4 novembre 2020, le Conseil Communautaire avait décidé à l'unanimité de donner délégation au Bureau communautaire pour un certain nombre de sujets limitativement énuméré dans un tableau joint en annexe de la délibération.

Les dispositions exceptionnelles concernant le fonctionnement des assemblées prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ayant été levées et dans un souci de redonner à la délibération collective du Conseil Communautaire toute sa place, il est proposé - sur avis favorable du Bureau réuni le 13 octobre dernier - de procéder à la restitution, à l'assemblée délibérative, des points suivants :

Domaine et patrimoine :

- Adopter toute convention d'opération foncière (COF) avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace, inclus conventions multipartites.
- Décider de toutes cessions / acquisitions (hors exercice du droit de préemption) / échanges de biens immobiliers quel que soit le montant de sa valeur vénale et, en sus, des indemnités (quel que soit le montant) de tout chef de préjudice en relation avec ces actes, notamment les indemnités d'éviction des locataires.
- Prendre acte de tout transfert de propriété à titre gratuit intervenant suite à un transfert de compétences, d'équipements communaux ou intercommunaux ou d'équipements appartenant à l'État ou à une autre collectivité territoriale

Intercommunalité

- Approuver les conventions de coopération passées avec les collectivités territoriales et leurs groupements pour l'exercice en commun d'une ou plusieurs compétences, ainsi que leurs avenants.
- Approuver toute convention d'entente intercommunale avec les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que leurs avenants.

Finances

- Se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables.
- Prendre toutes décisions de remise gracieuse des dettes ou pénalités quel que soit leur montant individuel.
- Décider d'allouer des subventions s'inscrivant dans les dispositifs de soutien adoptés par délibération du Conseil Communautaire (politique de soutien à la vie associative et dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial notamment) dans la limite des crédits ouverts aux budgets.

Emploi

- Acter la communication des rapports d'activité présentés par les Missions locales et engager tout partenariat concourant à la réalisation de leurs objectifs

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de modifier la délibération n°2020-081 du 4 novembre 2020 en intégrant les modifications énoncées ci-dessus.

Point 2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES Conseil de Développement – Présentation du rapport d'activité 2021



Le Président rappelle que Conseil de Développement (CODEV) est un organe de démocratie participative consultatif composé de représentants bénévoles, sans mandat électif, issus des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire de la Communauté des Communes.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le CODEV est invité à présenter un rapport d'activité annuel à l'assemblée délibérante.

Le Président cède la parole à M. Jean-Marc REINBERGER, Président du CODEV, afin d'exposer les travaux poursuivis par cette instance de concertation.

M. Jean-Marc REINBERGER, rappelle que cette assemblée comprenant 21 membres a été installé le 9 février 2021 par la Communauté des Communes du Canton d'Erstein. (CCCE).

En 2021, les travaux du CODEV ont porté sur les thématiques faisant l'objet des réflexions engagées par les élus de la CCCE :

- Environnement, dans le prolongement de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Habitat dans le cadre de la préparation du Plan Local de l'Habitat intercommunal (PLHi)
- Mobilités à la suite de la prise de compétence « Mobilité » par la CCCE

Les premières contributions du CODEV sur ces trois sujets font l'objet d'une publication qui a été remise aux élus présents.

Le Président de la CCCE remercie l'ensemble des membres du CODEV pour leur implication et la qualité de leurs travaux.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication de ce rapport d'activité.

Point 3.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES - Harmonisation du dispositif de prise en charge des frais de mission aux bénévoles des médiathèques et de la bibliothèque

Le Président expose que les frais de mission des bénévoles qui œuvrent pour la médiathèque de Benfeld et la bibliothèque de Rhinau ont fait l'objet d'une autorisation de prise en charge par délibération du 28 mars 2018.

Dans un souci d'harmonisation, il convient d'ouvrir également cette possibilité à des bénévoles qui pourraient intervenir à Erstein étant précisé que ces remboursements de frais de mission restent à ce jour très ponctuels.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

D'AUTORISER l'indemnisation de ces frais de mission pour les bénévoles de la médiathèque d'Erstein dans le cadre de leur bénévolat pour ladite médiathèque selon le dispositif suivant :

- **Frais de transport :**
 - Pour l'utilisation de la voiture personnelle : sur la base des montants fixés par arrêté ministériel
 - Pour l'utilisation des transports en commun : remboursement sur présentation des pièces justificatives.
 - Pour l'utilisation des péages et parcs de stationnement : sur présentation des pièces justificatives.
- **Frais de repas et d'hébergement :**
 - Remboursement forfaitaire à hauteur prévue par les textes en vigueur (actuellement 17,50 €)
 - Remboursement des frais d'hébergement dans la limite de 70 € par nuitée sur production de pièces justificatives.

Point 3.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES – RESSOURCES HUMAINES - RIFSEEP : création de nouvelles fonctions

M. Michel ANDREU SANCHEZ, Vice-Président, expose que l'évolution du tableau des effectifs nécessite de compléter la nomenclature des emplois concerné par le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel appliqué au sein de la collectivité.

Les ajouts portent sur les points suivants :

Filière administrative

Catégorie C : adjoint administratif - Coordinatrice administrative et financière (remplacement par un nouvel agent sur un grade différent)

Catégorie C : adjoint administratif principal 2ème classe - gestionnaire commande publique (suite à nouvel agent sur grade différent)

Filière technique

Catégorie B : technicien - Chargé de la collecte des déchets et la communication environnement (suite réussite concours passage en catégorie B)

Catégorie C : Adjoint technique principal 2ème classe - Responsable technique centre nautique (Nouvel agent avec nouveau grade).

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de modifier les fonctions en conséquence.

Point 3.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES – Création/transformation/ suppression de postes

M. Michel ANDREU SANCHEZ, Vice-Président, expose que des créations de postes sont nécessaires. Ainsi, compte tenu des évolutions au sein du personnel, il est proposé de renforcer le service infrastructures en raison des projets à venir. Concernant le service des déchets ménagers, il s'agit de pérenniser le poste de l'agent déjà en place.

Vu l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer les emplois selon le tableau suivant :

SERVICE	EMPLOI	GRADE	MOTIF	BUDGET
INFRASTRUCTURES	Responsable adjoint des infrastructures	Technicien principal 1 ^{ère} classe 35H	Retour de disponibilité d'un agent	3CE
DECHETS MENAGERS	Agent d'accueil et de facturation	Adjoint administratif 35H	Stagiairisation d'un CDD	3CE (pas d'impact budgétaire)

Point 3.4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES - Autorisation de mise en place du dispositif GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel)

M. Michel ANDREU SANCHEZ, Vice-Président, expose que la mise en œuvre des manifestations culturelles organisées par la Communauté de Communes nécessite le recrutement de professionnels du spectacle vivant. Dans ce cadre, il est fait appel à des intermittents du spectacle.

Ainsi, le GUSO permet à notre établissement de passer un contrat avec chacun de ces intermittents.

Leur rémunération est fixée pour chaque prestation dans le contrat d'engagement en fonction notamment de leur technicité.

Le versement des cotisations et contributions sociales est effectué via le GUSO.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- Vu le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé,**
- Vu la circulaire interministérielle n° DSS/5C/DMDTS/2009/252 du 5 août 2009 relative au GUSO,**
- Vu l'instruction du 15 avril 2016, relative aux pièces justificatives des dépenses du secteur public local.**

le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- **de confirmer l'adhésion au service du GUSO,**
- **d'approuver le recrutement d'intermittents du spectacle au sein de la Communauté de Communes via le dispositif du GUSO,**
- **de rémunérer lesdits intermittents au cachet à un coût horaire compris entre 25 et 35 € bruts de l'heure en fonction de leur technicité,**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte y afférent.**

Point 4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COMMANDE PUBLIQUE - Demande d'autorisation de signer les marchés : accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour le nettoyage des locaux et des vitrages des bâtiments intercommunaux

Le Président informe l'assemblée qu'à la suite d'un audit sur le coût de nettoyage des bâtiments de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, il est apparu nécessaire, dans un souci d'efficacité, d'efficience et de bonne gestion des deniers publics, de centraliser les besoins et d'engager une procédure formalisée en vue de les satisfaire au travers d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents et à bons de commande.

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires (quatre entreprises) à marchés subséquents et à bons de commande d'une durée de 4 ans. Le choix de ce type de marché est justifié eu égard à l'évolution des besoins au fur et à mesure de la construction de nouveaux bâtiments pendant la durée de l'accord-cadre : nouveau gymnase d'Erstein, bibliothèque de Gerstheim, futurs périscolaires, etc.

Compte tenu du nombre de locaux concernés par la procédure, l'accord-cadre a été alloti et le montant maximum déterminé comme suit :

- Equipements sportifs (Montant maximum pour la durée du marché : 320 000 € HT)
- Equipements culturels (Montant maximum pour la durée du marché : 240 000 € HT)
- Infrastructures enfance (Montant maximum pour la durée du marché : 320 000€ HT)
- Vitrages, BSO, éléments en plafonds (Montant maximum pour la durée du marché : 100 000€ HT)

La Commission d'appel d'offres (CAO) n'ayant pas encore pu être convoquée, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer les pièces du marché après le choix par la CAO des soumissionnaires retenues.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer, après avis de la CAO, l'ensemble des pièces contractuelles pour l'attribution des marchés de l'accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents et à bons de commandes d'une durée de quatre ans pour le nettoyage des locaux et des vitrages des bâtiments intercommunaux

Point 5

ECONOMIE ET EMPLOI - RÉSEAU D'ENTREPRISES - Co-financement d'un poste pour le réseau d'entreprises AC:TIONS + autorisation de signature de la convention + désignation d'un élu au COPIL

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, expose que depuis 2017, sous l'impulsion de l'ADIRA, des collectivités locales et de la Région Grand Est, un réseau d'entreprises s'est constitué à l'échelle de l'Alsace Centrale, piloté par l'ADIRA en lien avec la CCI Industrie. Patrick REMERINGER, Directeur Général de BÜRKERT à Triembach-Au-Val, est le chef de file de ce réseau.

Les objectifs du réseau :

- Connaissance des compétences et expertises sur le territoire,
- Création de valeurs communes,
- Echanges de bonnes pratiques entre entreprises,
- Partage de ressources : compétences, équipements, matériels, achats groupés...
- Promotion des métiers,
- Favoriser la croissance des territoires par un renforcement du tissu industriel : mise en œuvre de projets communs remontant des besoins des entreprises et pouvant être traité localement.

Plusieurs rencontres ont eu lieu et des industries du secteur du Piémont et du Canton d'Erstein ont progressivement rejoint le réseau. Ce projet a été inscrit et reconnu dans le cadre du dispositif « Territoires d'Industrie ». D'abord connu sous le nom Connec'teams, il a récemment été rebaptisé AC:TIONS (Alsace Centrale – Territoires d'Industries, Organisations Novatrices et Solidaires).

Les entreprises du Canton d'Erstein actuellement membres du réseau sont les suivantes :

ARGRÜ, ATALU, BAUMERT, COP AMACO, ENVIREAUSOL, JETLAQUE, KNAUF INDUSTRIES, OREST, PCB CREATION, ROHL FRANCE, SAERT, SPEYSER, SOVEC, TRANSPORTS FUCHS, VEGA TECHNIQUE, WÜRTH FRANCE.

Toute entreprise du territoire peut, si elle le souhaite, rejoindre ce réseau.

Aujourd'hui, pour accroître l'impact de ce réseau et amplifier ses actions, il apparaît nécessaire de renforcer les moyens humains par le recrutement d'un animateur.trice.

A l'instar de l'expérience du réseau RESILIEU en Alsace du Nord, un portage public, dont le chef de file serait le PETR Sélestat Alsace-Centrale, est envisagé pour une durée expérimentale de 2 ans avec le soutien financier de l'Etat à hauteur de 80.000 €.

Etant donné l'étendue de ce réseau correspondant au bassin d'emploi du sud du Bas-Rhin, les territoires voisins de Bruche Mossig, du Piémont et du Canton d'Erstein ont été invités à rejoindre la réflexion et à participer au financement de l'animation du réseau.

Budget prévisionnel pour 2 ans :

DEPENSES		RECETTES	
frais salariaux	100 000 €		
frais de mission <i>déplacements, hébergement, restauration</i>	8 000 €	Territoires d'Industrie	80 000 €
frais de communication <i>site internet, évènements</i>	10 000 €	PETR / CCCE Autres territoires	40 000 €
Petits matériels et équipements <i>ordinateur, téléphone, mobilier de bureau</i>	2 000 €		
TOTAL	120 000 €		120 000 €

Le restant à charge des territoires est de l'ordre de 20 000 € par an, soit, avec l'hypothèse d'une clé de répartition au vu du nombre de territoires concernés, un montant de 5 000 € pour la CCCE.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer les emplois selon le tableau suivant :

- de valider la participation de la CCCE au portage de l'ingénierie d'animation destinée au réseau d'entreprises AC:TIONS (Alsace Centrale – Territoires d'Industries, Organisations Novatrices et Solidaires), précisé dans le cadre d'une convention de partenariat, notamment avec les autres territoires concernés ;
- d'approuver la participation financière de la CCCE à cette opération, à hauteur de 5 000 € par an pendant 2 ans ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat relative à cette opération ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la CCCE ;
- de désigner le Président et le Vice-Président en charge de l'économie pour représenter la CCCE au sein du Comité de Pilotage constitué à cet effet.

Point 6

TOURISME - Renouvellement convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme du Grand Ried

M. Julien KOEGLER, Vice-Président, rappelle que l'Association pour le Tourisme dans le Grand Ried, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sont cosignataires d'une convention permettant à l'Office de Tourisme du Grand Ried d'exercer les missions suivantes :

- Accueil des touristes
- Information – édition de documents
- Coordination de divers partenaires
- Promotion touristique pour valoriser le territoire
- Animation et commercialisation de l'offre
- Mise en œuvre de la politique de développement touristique
- Gestion administrative de la taxe de séjour pour la CCCE.

D'une durée de 3 ans, la convention 2019/2021 va arriver à échéance en fin d'année.

Il est proposé un renouvellement de cette convention pour deux années (2022/2023), afin d'arriver au terme du lissage des contributions financières des territoires.

La part respective de subvention pour chaque communauté de communes est établie sur la base des contributions intercommunales au tourisme 2011. Depuis 2014, les taux des contributions intercommunales évoluent afin d'atteindre, à l'horizon 2023, une répartition calculée au nombre d'habitants de chaque communauté de communes. Pour les années à venir les contributions seront les suivantes :

		<i>Pour mémoire</i>			Nouvelle convention	
		2019	2020	2021	2022	2023
CCCE	Contribution €	343 036	343 953	344 835	345 683	345 964
	€/hab.	7,48	7,50	7,52	7,54	7,54
	%	73,30	72,87	72,44	72,02	71,48
CCRM	Contribution €	124 975	128 063	131 186	134 342	138 036
	€/hab.	6,83	7,00	7,17	7,34	7,54
	%	26,70	27,13	27,56	27,99	28,52

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention d'objectifs entre la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et l'Association pour le Tourisme dans le Grand Ried, pour les années 2022/2023 ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention.

Mme Stéphanie GUMIER ne prend pas part au vote.

Point 7

FAMILLES - COMMUNICATION - Rapports d'activités 2020 des structures déléguées

Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente, présente les différents rapports d'activité présentés par les gestionnaires des établissements exploités dans le cadre des délégataires de service public.

- Relais d'Assistants Maternels d'Erstein
- Multi-accueil à Boofzheim, Gerstheim et micro-crèche à Witternheim
- Multi-accueil à Benfeld
- Maison de l'Enfant et Micro-crèche à Erstein

- **Relais d'Assistants Maternels d'Erstein**

La gestion est confiée à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin dans le cadre d'un contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2022.

Le service est ouvert deux jours par semaine et propose une diversité d'activités à destination des AMATS et des enfants.

En raison de la crise sanitaire, la structure n'a pas pu proposer autant d'activités d'éveil en présentiel. Néanmoins, et afin de garder un lien avec les professionnels, les RAM ont proposé des activités virtuelles qui ont emporté un fort succès.

Par ailleurs une prise de contact régulière a été réalisée par la responsable auprès des AMATS afin d'échanger avec eux.

Enfin, les appels téléphoniques ont été transférés sur une autre ligne permettant ainsi de poursuivre l'accueil des familles.

Bilan général :

Les AMATS et les familles sont satisfaits du service rendu et soulignent surtout la possibilité, en cas d'absence, de disposer d'informations via les autres RAM.

De plus, les AMATS apprécient la programmation des animations et les contacts avec les collègues des secteurs voisins.

Le gestionnaire présente un bilan financier à l'équilibre montrant ainsi une gestion saine de la structure.

- **Multi-accueil à Boofzheim, Gerstheim et micro-crèche à Witternheim**

La gestion des 3 structures a été confiée au Groupe Léa et Léo du 1^{er} août 2018 au 30 juin 2023 pour les deux multi-accueils et du 01/10/2018 au 30/06/2023 pour la micro-crèche de Witternheim.

	Les structures		
	Boofzheim	Gerstheim	Witternheim
Adresse	LES LUCIOLES 11 rue de Daubensand – 67860 BOOFZHEIM	LES LIBELLULES 13 rue de Daubensand – 67150 GERSTHEIM	L'ARC EN CIEL 4 rue des Fleurs- 67230 WITTERNHEIM
Capacité d'accueil (Sans majoration)	30 en 2 sections	40 en 3 sections	10
Capacité d'accueil (Avec majoration)	34	47	11
Nombre de jours d'ouverture	194	194	194
Période de fermetures COVID	mi mars à mi mai	mi mars à mi mai	mi mars à mi mai
Nombre de familles accueillies	65 familles soit 72 enfants	76 familles soit 94 enfants	25 familles soit 31 enfants
Composition de l'équipe	11 personnes soit 9,25 ETP*	12 personnes Soit 11,58 ETP*	6 personnes soit 4,12 ETP*

Le niveau de satisfaction tend à démontrer que l'exécution du service semble bien réalisée sur le territoire au regard de l'enquête de satisfaction mise en œuvre par notre délégataire. Toutefois, on peut déplorer le faible taux de participation qui ne représente pas la majorité des familles.

Commune	Nbre de familles inscrites	Nbre de réponses	Satisfaction Générale (%)	Niveau de confiance (%)
BOOFZHEIM	65	13 (20%)	91%	92%
GERSTHEIM	76	15 (19,74%)	87%	88%
WITTERNHEIM	31	5 (16,12%)	94%	92%

Enquête réalisée par Léa et Léo

Bilan général :

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. D'après le gestionnaire, « *chacun a su s'adapter avec plus ou moins de difficultés mais avec beaucoup de compréhension et de bienveillance vis-à-vis de l'autre.*

Elle nous a permis de voir les choses sous un autre angle, d'innover, de penser autrement, de sortir de sa zone de confort pour chercher à faire différemment... tout en gardant le respect de l'autre et l'empathie.

Nous avons su rester à l'écoute des familles malgré tout, en leur prodiguant des conseils pour le bien-être de leur(s) enfant(s) ».

Bilan financier :

Le bilan financier est en-deçà des objectifs fixés dans le cadre des prévisionnels inscrits dans le contrat.

En effet, d'après le délégataire, « le budget identique a été impacté par la fermeture de mars et mai mais les aides exceptionnelles mises en place dans le cadre de la crise sanitaire ont néanmoins permis de ne pas creuser le déficit. »

Des rencontres régulières ont été organisées avec le gestionnaire. La collectivité a une attention toute particulière tant sur l'exécution du contrat que sur l'évolution des éléments financiers.

• **Multi-accueil à Benfeld**

La gestion de la structure a été confiée à l'AGF (Association Générale des Familles du Bas-Rhin), gestionnaire pour la période du 04/05/2020 au 30/06/2023.

Le rapport n'évalue pas la satisfaction des usagers, le peu de temps d'exploitation n'a pas permis de la mesurer.

La structure	
Nom de la structure	Benfeld
Adresse	3 rue des 11 Communes
Capacité d'accueil (Sans majoration)	80 en 5 sections

Capacité d'accueil (Avec majoration)	96
Nombre de jours d'ouverture	142
Période de fermeture COVID	16 mars au 12 mai
Nombre de familles accueillies	160 enfants inscrits
Composition de l'équipe	31 salariés 26,68 ETP

Bilan général :

Le bilan 2020 s'inscrit dans une logique de changement d'opérateur sans modification substantielle des modes de fonctionnement jusqu'à la fin de l'année.

La crise sanitaire n'a pas trop impacté la gestion puisque la reprise a eu lieu le 11 mai 2020. La fermeture a par ailleurs été compensée par les aides exceptionnelles et le chômage partiel.

Bilan financier :

D'après le gestionnaire, « la structure a trouvé un relatif équilibre dans son fonctionnement en 2020. L'exercice s'est ainsi soldé par un léger excédent ».

- **La Maison de l'Enfant /La Micro-crèche « Les P'tits Lutins » à Erstein**

La gestion de la structure a été confiée à People and Baby pour la période du 1er juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2023.

Le délégataire a réalisé une enquête de satisfaction en fin d'année dont le niveau de satisfaction tend à démontrer que l'exécution du service semble bien réalisée sur le territoire. Toutefois, on peut déplorer le faible taux de participation qui ne représente pas la majorité des familles.

Structures	Type de structure	
	Multi accueil	Micro-crèche
Adresse	MAISON DE L'ENFANT 14b rue de l'Hôpital 67150 ERSTEIN	LES PTITS LUTINS 14 rue du Printemps 67150 ERSTEIN
Capacité d'accueil (Sans majoration)	65 berceaux 4 sections	10 berceaux
Capacité d'accueil (Avec majoration)	78 berceaux	11 berceaux
Nombre de jours d'ouverture	183	183
Période de fermeture COVID	14/03 au 10/05	14/03 au 10/05
Composition de l'équipe	27 salariés (22,41 ETP)	6 salariés (3,76 ETP)

Bilan Général :

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire.

D'après le gestionnaire, « *chacun a su s'adapter avec plus ou moins de difficulté mais avec beaucoup de compréhension et de bienveillance vis-à-vis de l'autre.*

Ils ont su rester à l'écoute des familles malgré tout, en leur prodiguant des conseils pour le bien être de leur(s) enfant(s). »

Bilan financier :

La structure de la Maison de l'Enfant présente une situation financière qui reste négative mais s'améliore par rapport à 2019. Le gestionnaire l'explique par les difficultés rencontrées notamment en lien avec un fort taux d'absentéisme des professionnels. Il a également été impacté par la fermeture de la structure mais les aides exceptionnelles et le chômage partiel ont permis de réduire le déficit.

S'agissant de la micro crèche « Les P'tits Lutins », le déficit est légèrement inférieur à celui de l'an passé. Le gestionnaire l'explique par une baisse des charges de personnel et des recettes, suite à la crise sanitaire néanmoins amoindrie par la participation entreprise qui a débuté fin 2020.

Mme Axelle BOLLEY souhaite apporter son témoignage concernant le fonctionnement de la Maison de l'Enfant à Erstein. En sa qualité de parent, elle rend hommage au professionnalisme dont font preuve les équipes. Pour autant, elle perçoit des difficultés dans la gestion assurée par le prestataire qui rejaillissent également dans les relations qu'il peut avoir avec ses salariés et ses fournisseurs. Elle déplore également la volonté exprimée par l'exploitant de procéder aux échanges avec les familles par voie dématérialisée, avec toutes les questions que peut poser une telle pratique qu'il s'agisse de la qualité de la relation à proprement parlé ou du traitement et de la sécurité de ces données numériques.

Mme Marie-Berthe KERN remercie sa collègue pour ce témoignage. Elle précise toutefois que s'agissant d'une gestion déléguée, il est délicat pour la collectivité d'interférer dans les modalités de gestion mises en œuvre. Pour autant ces questions seront abordées avec le gestionnaire dans le cadre des échanges réguliers associant les deux parties.

Le Président souhaite appeler l'attention de l'assemblée sur les sollicitations de plus en plus nombreuses d'opérateurs souhaitant créer des micro-crèches privées. Il rappelle que la petite-enfance est un volet de la contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales et que les aides apportées sont calculées en tenant notamment compte des taux d'occupation des équipements. Le développement d'offres d'accueil alternatives est de nature à réduire nos résultats et donc, en conséquence, la participation que nous verse cet organisme. En portant atteinte à l'équilibre actuel, c'est toute notre politique petite enfance et enfance qui pourrait en être affectée.

Dans le même ordre d'idée, Mme Marie-Berthe KERN précise également que le développement de ces micro-crèches concurrence directement les assistants maternels avec le risque de fragiliser leur activité.

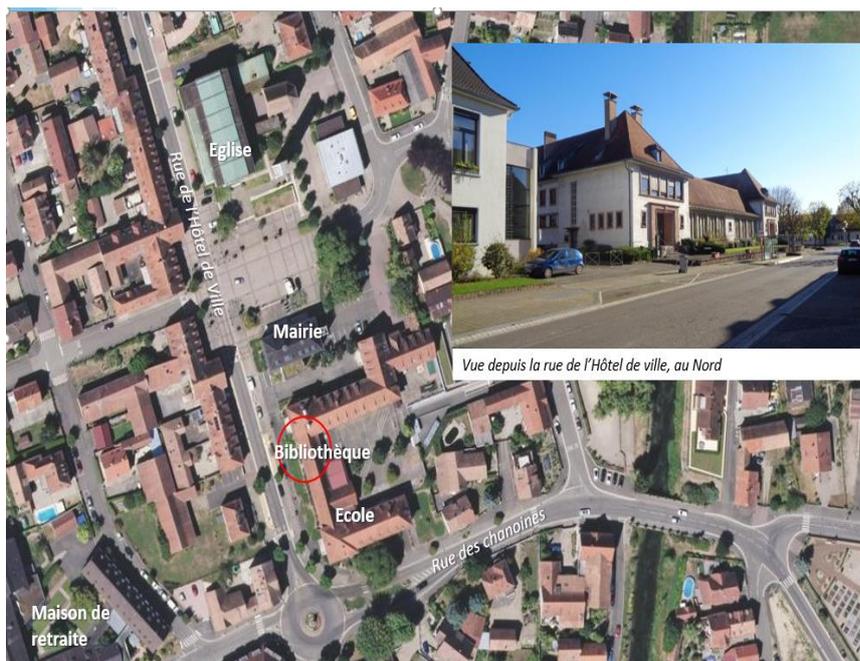
Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des rapports d'activité 2020 des structures présentées ci-dessus.

Point 8

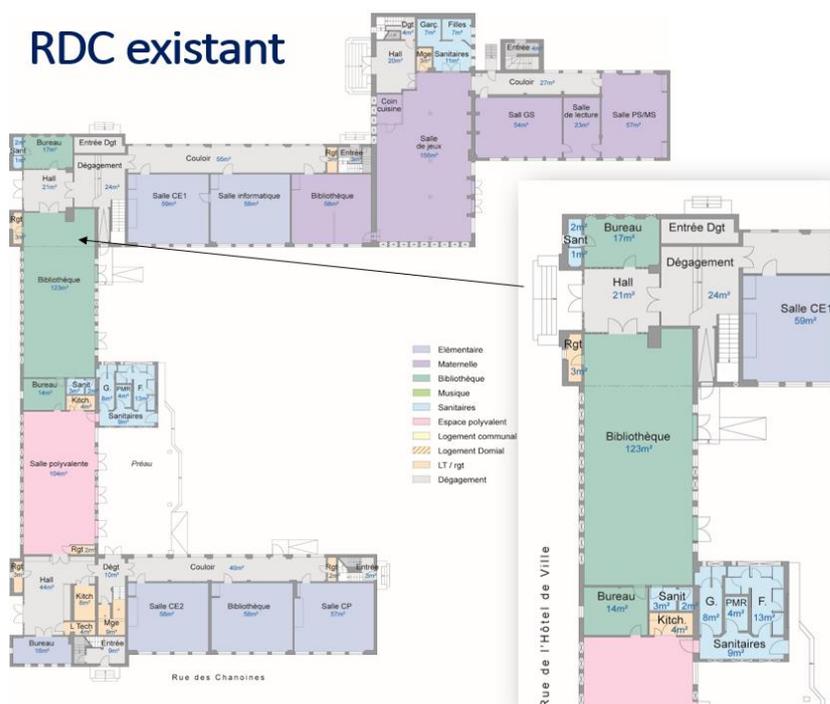
PATRIMOINE – CULTURE - PROGRAMME DE TRAVAUX - Bibliothèque à Rhinau - Adoption du programme et autorisation de signature de la Convention de co-maîtrise d'ouvrage

1. Le programme

Le Président rappelle que ce dossier a été engagé sous la précédente mandature. Le projet de rénovation et d'extension des locaux de la bibliothèque intercommunale à Rhinau est désormais inclus dans un projet global de mise en conformité et de rénovation du bâtiment Ecole Centre de Rhinau, porté par la commune qui souhaite mettre en valeur un ensemble immobilier emblématique, situé au cœur du bourg, et offrir un cadre fonctionnel, confortable, vertueux et économe.



RDC existant

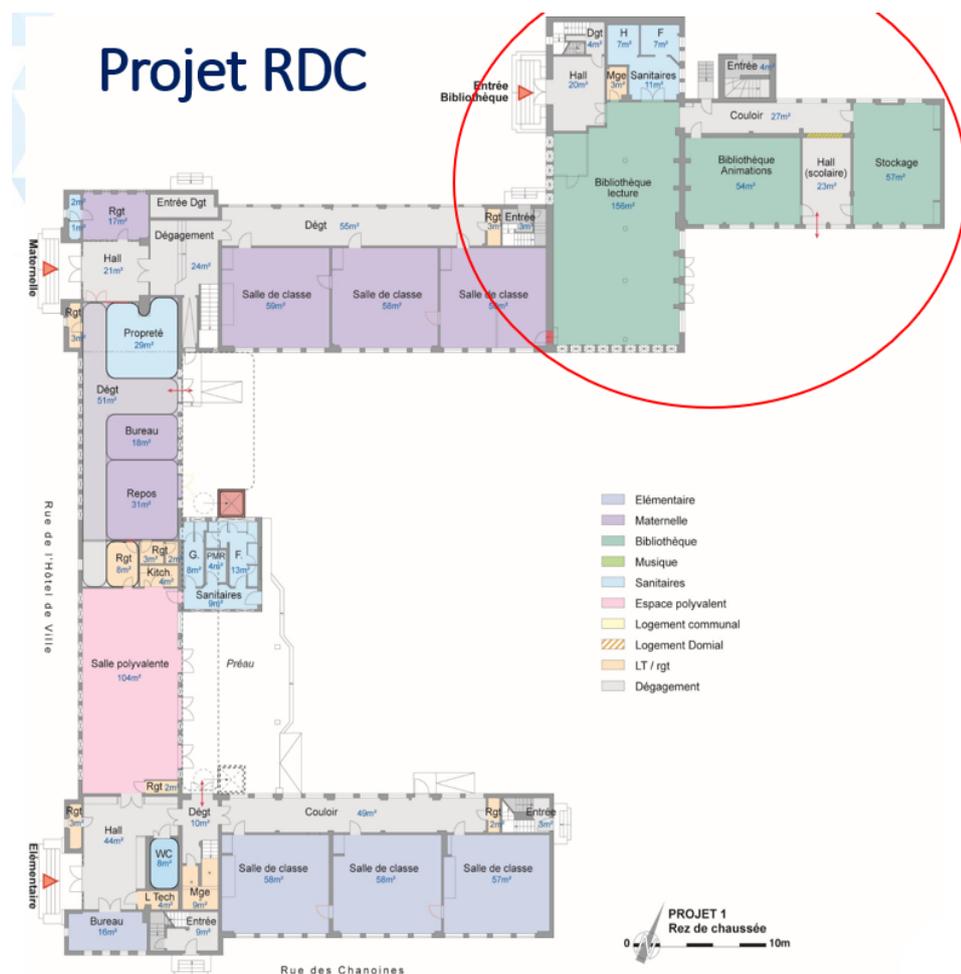


Le programme des travaux globaux porte sur :

- l'installation de l'ensemble des écoles primaires de Rhinau sur site, proposant ainsi 3 classes maternelles, 7 classes élémentaires et 1 classe /atelier mutualisable,
- le déplacement et aménagement de la bibliothèque dans l'aile nord-est, à la place de la maternelle actuelle,
- le déplacement de l'école de musique dans la propriété communale du 3, rue de l'hôtel de ville, anciennement occupée par la CCCE.

Le projet porte également sur :

- la rénovation thermique globale (isolation, fluides, menuiseries...) selon audit énergétique CLIMAXION réalisé par QCS services en 2019
- la mise en place d'énergies renouvelables (chaufferie bois) et panneaux photovoltaïques (en option selon avis ABF)
- la rénovation architecturale (enduits, couvertures, zingueries...),
- Les mises en conformité réglementaires (Accessibilité, Sécurité incendie, ventilation hygiénique...)
- Nb : le projet ne porte pas sur les logements sous gestion Domial.





Coût par entité / BIBLIOTHEQUE

Entité	Niveau	Surface m ² SDO	% surfaces totales	Coût €HT
Locaux	RDC	373,00	18,5%	407 000,00
Rénovation Énergétique				86 690,00
Chaufferie bois (prorata 18,5%)				25 160,00
Rénovation enveloppe				144 450,00
TOTAL TRAVAUX €HT		373,00	18,5%	663 300,00
Estimation PI et divers (27%)				179 000,00
TOTAL OPERATION €HT				842 300,00

Estimation Adaurh valeur juin2021

Les différentes subventions attendues sur le projet de bibliothèque sont les suivantes :

- Etat - DRAC de 30 %
- Etat - DSIL 20%
- Région Grand Est – Climaxion
- Certificats d'Economie d'Énergie
- FEDER
- Fondation du Patrimoine

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **d'adopter le programme des nouveaux locaux de la bibliothèque intercommunale à Rhinau ;**
- **d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération ;**
- **de solliciter les subventions auprès de l'Etat et des autres partenaires financiers.**

Mme Marianne HORNY-GONIER et M. M. Vincent JAEGLI (procuration) ne prennent pas part au vote.

2. Convention de co-maîtrise d'ouvrage

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **de valider le principe d'une co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Rhinau pour l'opération d'aménagement des nouveaux locaux de la bibliothèque intercommunale à Rhinau ;**
- **d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Rhinau et d'autoriser le Président à signer ladite convention.**

Mme Marianne HORNY-GONIER et M. M. Vincent JAEGLI (procuration) ne prennent pas part au vote.

Point 9

Divers

M. Laurent JEHL, Vice-Président, informe l'assemblée de la sortie de la deuxième édition du plan de la CCCE réalisée avec un partenaire privé rémunéré par le produit des insertions publicitaires. La thématique retenue est la mise en valeur du patrimoine local.

Il poursuit son intervention en rappelant aux maires du secteur d'Erstein les modalités pratiques à venir du déploiement des bornes biodéchets puis en informant l'assemblée qu'une prochaine réunion du comité de suivi du déploiement de la fibre, confié à Orange, se tiendra début décembre.

Plus aucune prise de parole n'étant sollicitée, la séance est levée à 20h55.